



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manifestations sportives

Question écrite n° 104532

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le projet de décret que le Gouvernement s'apprête à signer relatif aux manifestations sportives sur la voie publique. L'une des dispositions de ce décret aboutit à la suppression des inscriptions aux calendriers des manifestations sportives, ce qui, à court terme, conduirait à la disparition des structures, commissions départementales et régionales des courses hors stade, qui sont les garantes de l'équilibre et de la cohérence de ces calendriers. Ces structures sont régulièrement consultées et reconnues comme interlocuteur privilégié par les préfetures et directions départementales de la cohésion sociale. L'adoption de ce décret en l'état conduirait à ce que l'ensemble des associations sportives, des fédérations délégataires et leurs bénévoles qui s'engagent chaque week-end pour la bonne organisation des manifestations sportives, pourrait se désintéresser totalement du phénomène. Il lui demande donc si le Gouvernement entend revenir sur cette partie du projet de décret.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104532

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3290

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)